

NOTE EXPLICATIVE

BUDGET PRIMITIF

SIGETA

2026



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Table des matières

I. Fonctionnement	3
A. Dépenses	4
1. Charges à caractère général	4
2. Charges de personnel	4
3. Autres charges de gestion courantes	4
B. Recettes	5
1. Autres prestations de services (régie)	5
2. Autres organismes (subvention CAF)	5
3. Participations des autres groupements (participations des Communautés de communes) ...	6
II. Investissement	7
A. Dépenses	9
B. Recettes	9
III. Résultats et ratios	10
IV. Emprunts et dettes assimilés	11

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIGETA; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la Présidente, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est voté le 04 mars 2025 par les délégués du SIGETA. Il peut être consulté sur simple demande auprès des services du SIGETA.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 4 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;

En investissement : Priorité à la construction de l'aire de grand passage fixe.

En fonctionnement : Limiter et rationaliser les dépenses.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2025 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 3 494 435€. Les sections sont les suivantes :

- 2 039 686 € en investissement
- 1 454 749€ en fonctionnement

I. Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services technique et administratif.

Actuellement, le SIGETA est majoritairement financé en fonctionnement par les participations des 5 Communautés de Communes adhérentes, les subventions de la CAF et les redevances d'occupation des gens du voyage présent sur les aires.

Les principales dépenses pour cette même section sont les charges de personnel, les charges à caractère général et les intérêts de la dette.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement.

Vue d'ensemble de la section fonctionnement pour le budget primitif 2025

Fonctionnement BP 2025			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montants	Chapitre	Montants
011 - Charges à caractère général	433 100,00 €	013 - Atténuations de charges	21 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	400 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 400,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	243 417,75€	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	167 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	251 215,20 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 183 849,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	54 800,00 €	75 - Autres produits gestion courante	6 000 €
66 - Charges financières	59 966,05 €	TOTAL	1 454 749€
67 - Charges spécifiques	10 000,00 €		
68 - Charges exceptionnelles	2 250,00 €		
TOTAL	1 454 749 €		

A. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté, à l'exception des charges de personnel, qui ont diminué de 8 % cette année en raison de mouvements de personnel et d'une période en sous-effectif. Les charges de fonctionnement ont, quant à elles, augmenté de 30 %, en partie en raison de la hausse du coût de la vie, mais aussi des dépenses liées à l'aire de grand passage 2024, incluant des travaux provisoires au coût conséquent.

1. Charges à caractère général

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
011 - Charges à caractère général	297 339 €	33%	396 331 €	-7%	368 306 €	1%	371 179 €	34.68%	499 901 €

Les charges à caractères général sont prévues à hauteur de 433 100€. Ce chapitre regroupe essentiellement les charges de fonctionnement du Syndicat tant au niveau technique sur les aires que pour les services administratifs : eau, électricité, téléphone, carburant, travaux entretiens des bâtiments et des véhicules, fournitures technique et administrative, contrat d'assurance...

2. Charges de personnel

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
012 - Charges de personnel	376 400 €	3%	388 222 €	-17%	323 187 €	13%	364 936 €	-8.95%	332 256 €

Les charges de personnel augmenteront cette année en raison du recrutement d'un agent par le SIGETA, à la fois en remplacement d'un congé maternité et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'élaboration du budget 2025. Par ailleurs, nous procédons à la reconstitution de l'équipe technique.

Les charges de personnel s'établissent à 400 000€.

3. Autres charges de gestion courantes

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
65 - Autres charges de gestion courantes	37 243 €	4%	38 566 €	35%	52 242 €	-14%	45 122 €	2.48%	46 241 €

Les autres charges de gestion courante prévues à hauteur de 54 800€ se compose principalement des indemnités d'élus ainsi que les divers remboursements sur la régie.

B. Recettes

Il existe 4 principaux types de recettes pour le syndicat

- Les prestations de service liée à la Régie
- Les subventions de la CAF
- Les contributions des 10 Communautés de Communes
- Le FCTVA

1. Autres prestations de services (régie)

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
70 - Produits des services	129 762 €	-10%	116 310 €	-1%	114 706 €	34%	153 350 €	-3.30%	148 297 €

L'aire d'Annemasse a été ouverte à partir du 10 janvier, tandis que l'aire de Reignier a été fermée pendant 2 semaines en avril. L'aire de grand passage a été occupée pendant 5 semaines durant la saison.

Le taux d'occupation de l'aire d'Annemasse s'élève à 80 %, celui de Reignier à 85 %, et celui de Viry à 71 %.

Pour l'année 2025, nous prévoyons également la fermeture de l'aire de Reignier pendant 2 semaines.

Le montant des recettes pour l'année 2025 est estimé à 167 000 €.

2. Autres organismes (subvention CAF)

	2020	Evolution	2021	Evolution	2022	Evolution	2023	Evolution	2024
747888- Autres organismes (CAF)	180 133 €	-17%	149 917 €	6%	159 000 €	-14%	137 520 €	4.21%	143 305 €

Considérant que l'aire d'Annemasse va être ouverte l'année entière comparé à l'année dernière.

Les subventions de la CAF s'établissent à 150 000 €

3. Participations des autres groupements (participations des Communautés de communes)

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
CC du Genevois	144 882 €	4%	150 915 €	36%	205 732 €	1%	206 908 €	12%	232 564 €
CC Usses et Rhône	65 901 €	1%	66 333 €	34%	88 872 €	0%	89 296 €	13%	101 317 €
Annemasse Agglomération	281 427 €	1%	283 590 €	34%	379 788 €	2%	386 708 €	14%	440 320 €
CC Arve et Salève	62 700 €	0%	62 883 €	34%	84 484 €	1%	85 340 €	13%	96 507 €
CC du pays de Cruseilles	49 476 €	3%	50 802 €	35%	68 616 €	2%	70 280 €	14%	79 857 €
CC Pays du Mont-Blanc (AGP)	0 €		23 100 €	0	23 100 €	0	23 100 €	0%	23 100 €
CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc (AGP)	0 €		6 900 €	0%	6 900 €	0%	6 900 €	0%	6 900 €
CC Cluses Arve et montagnes (AGP)	0 €		0 €		0 €		23 610 €	-88%	2 717 €
CC du pays Rochois (AGP)	0 €		0 €		0 €		12 729 €	-88%	1 473 €
CC Faucigny Glières (AGP)	0 €		0 €		0 €		12 595 €	-100%	0 €
74758 - Participations des autres groupements (recettes CC)	604 386 €	7%	644 523 €	33%	857 492 €	7%	917 466 €	3.61%	950 567 €

L'augmentation significative des cotisations des communautés de communes s'explique par la croissance démographique, ainsi que par la révision du montant de la cotisation, qui est passé de 4,00 € à 4,50 € en 2024.

Pour l'année 2025, le montant de la cotisation par habitant reste fixé à 4,50 €.

La participation des présidents des communautés de communes de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois pour le fonctionnement de l'aire de grand passage est incluse dans la cotisation annuelle, tandis que celle de Bonneville ne l'est pas.

L'aménagement provisoire de l'aire de grand passage en 2024 a été particulièrement coûteux. Nous avons engagé une dépense totale de 191 106,10 €, répartie comme suit : 36 660,23 € pour l'aire de grand passage fixe et 154 445,87 € pour l'aire de grand passage provisoire.

Comme les années précédentes, nous avons utilisé la population DGF pour déterminer le coût par habitant. La référence retenue pour cette année est celle de 2024, soit 426 294 habitants dans les arrondissements de Bonneville et de Saint-Julien-en-Genevois. Cela correspond à un coût de 0,36 € par habitant pour la partie provisoire et de 0,08 € par habitant pour la partie fixe, soit un total de 0,45 € par habitant.

Ainsi, en 2025, l'arrondissement de Bonneville devra verser au SIGETA la somme de 77 420,52 €.

Ne connaissant pas encore la population DGF 2025 les chiffres sont basés sur la population DGF 2024.

Les participations des groupements adhérent au SIGETA sont estimées à 943 349 €

II. Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SIGETA :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les projets d'investissement d'envergure sont financés par le recourt à l'emprunt, les subventions de l'Etat et du Département, et l'autofinancement (excédents).

Les projets du SIGETA pour les années à venir sur chacune des aires sont détaillés ci-dessous :

• **Aire d'Annemasse** : Les travaux ont commencé en novembre 2022. L'aire est ouverte depuis le 10 janvier 2024 et a atteint un taux d'occupation de 80%. Tous les travaux relatifs à cette aire ont été réglés.

• **Aire de Viry** : Des travaux de rénovation des douches et des bâtiments sont prévus pour cette année.

• **Aire de Reignier** : Créée en 2017, cette aire ne fait actuellement l'objet d'aucun projet majeur, à l'exception de réparations courantes dues à l'usure. Elle sera fermée pendant environ quinze jours au printemps 2025 pour assurer la sécurité et l'hygiène de l'aire.

Mais le principal projet du SIGETA afin de se conformer au schéma départemental est l'aménagement de l'aire de grand passage fixe.

Le projet d'aménagement définitif est cofinancé par cinq EPCI de l'arrondissement de Bonneville et les cinq EPCI de l'arrondissement de Saint Julien en Genevois. Des discussions sont en cours entre les présidents pour définir les modalités de financement, avec un scénario privilégié d'autofinancement ou de recours à un emprunt. L'investissement total est estimé à 2 000 000 €, soit 1 000 000 € par arrondissement, et le coût de fonctionnement à 30 000 € par an. Le projet représente un coût estimé de 4,72 € par habitant

En 2025, les recettes prévues incluent les financements pour l'aire de grand passage fixe du SIGETA, mais la participation des EPCI de Bonneville pour le projet fixe et la subvention du département n'est pas encore prise en compte, les discussions étant toujours en cours. Les dépenses estimées comprennent :

- L'achat du terrain : 16 000 €
- Les frais pour le marché de maîtrise d'œuvre : 60 000 €
- Des études complémentaires : 20 000 €
- Les travaux pour la partie fixe estimés à 200 000 €
- Des installations provisoires : 50 000 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement pour le budget primitif 2025

Investissement BP 2025					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	REPORT 2024	Montants	Chapitre	REPORT 2024	Montants
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	76 400,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	1 122 159,29 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000 €	0 €	021-Virement de la section de fonctionnement	-	243 417 ,75€
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 608 €	189 298,74€	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	251 215,20€
20 - Immobilisations incorporelles	19 900 €	89 000 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	150 600,96€
21 - Immobilisations corporelles	208 053,25 €	75 800 €	041 - Opérations patrimoniales	-	51 000€
23 - Immobilisation en cours	1 013 040,40 €	283 585,61€	13 - Subventions d'investissement	204 892,80 €	0 €
041 - Opérations patrimoniales	-	51 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées (165)	-	16 400 €
TOTAL	1 274 601.65€	765 084,35€	TOTAL	204 898.80€	1 834 793,20€
	2 039 686 €			2 039 686 €	

A. Dépenses

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
Dépenses investissement	356 002 €	-13.09%	309 391 €	-7.53%	286 089 €	816.29%	2 621 413 €	-79%	545 480 €
Dépenses investissement réel	260 435 €	-17.90%	213 823 €	-20.77%	169 406 €	1391.00%	2 525 839 €	-82%	443 254 €
Dépenses investissement ordre	95 567.30 €	0.00%	95 567.30 €	22.09%	116 682.78 €	-18.09%	95 574.46 €	7%	102 226.24 €

Les dépenses d'investissement ont diminué en 2024, car les travaux de l'aire d'Annemasse ont été achevés au début de l'année, entraînant le paiement de la majeure partie des frais en 2023.

Les dépenses devraient augmenter en 2025 car nous commençons à payer des frais pour le projet de l'aire de grand passage fixe.

B. Recettes

	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024
Recettes investissement	329 267 €	52%	501 013 €	-43%	286 187 €	116%	617 227 €	382%	2 975 105 €	-81%	559 089 €	2%	570 571 €

La subvention d'investissement de l'Etat pour rénovation de l'aire d'Annemasse devrait être perçu en 2025.

Nous enregistrons les cautions pour les aires au chapitre 16.

III. Résultats et ratios

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Il s'élève à 150 600€ en 2024.

L'objectif est du SIGETA est de maximiser l'autofinancement des investissements et de limiter le recours à l'emprunt pour le projet de l'aire de grand passage fixe et donc a décidé l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 pour l'année 2025.

	2021	2022	2023	2024
Résultat fonctionnement	-200 €	330 613 €	213 139 €	150 600 €
Excédent / déficit fonct reporté (002)	202 086 €	0 €		0 €
Résultat à affecter	201 885 €	330 613 €	213 139 €	150 600 €

	2021	2022	2023	2024
Résultat investissement	307 837 €	2 689 016 €	-2 062 325 €	25 091 €
Excédent / déficit invest cumulé (001)	162 540 €	470 377 €	3 159 393 €	1 097 069 €
Résultat à affecter	470 377 €	3 159 393 €	1 097 068.55 €	1 122 159.29 €

Affectation au 1068	100 000 €	201 885 €	330 612.99 €	213 139.34 €
----------------------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------

	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (ou CAF)	110 723 €	438 487 €	346 040.48 €	285 233.76 €
<i>Taux épargne brute</i>	12%	36%	28%	22%
Epargne nette	60 454 €	346 860 €	177 343.55 €	103 841.76 €
<i>Taux épargne net</i>	6%	28%	14.37%	8.18%
Epargne de gestion	123 347 €	467 447 €	431 482.88 €	475 172.94 €
Capacité de désendettement	10.49	8.14	9.83	11.29

IV. Emprunts et dettes assimilés

Le SIGETA n'envisage pas de souscrire à un nouveau prêt en 2025 après avoir emprunté 2 500 000 € en 2022.

Le projet de l'aire de grand passage fixe sera financé en autofinancement.

Le capital restant dû au 1 janvier 2025 est de 3 220 197€

Le remboursement prévisionnel pour 2025 est de 176 698.74€ de capital et de 60 689.54 d'intérêt.

Remboursement	2020	Evolution	2021	Evolution	2022	Evolution	2023	Evolution	2024
Capital	49 613 €	1%	50 269 €	82%	91 627 €	84%	168 697 €	8%	181 392 €
Intérêt	13 337 €	-5%	12 680 €	127%	28 732 €	197%	85 442 €	3%	87 713 €
Annuité	62 950 €	0%	62 950 €	91%	120 359 €	111%	254 139 €	6%	269 105 €
Capital restant dû au 31/12	962 183 €	21%	1 161 914 €	207%	3 570 286 €	-5%	3 401 589 €	-5%	3 220 197 €

Motif	Banque	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2023	Date de début	Date de fin	Durée
Construction aire accueil Reignier	Caisse d'Epargne	1 000 000 €	728 020 €	28/12/2016	2037	20 ans
Travaux aire accueil Reignier	Caisse d'Epargne	100 000 €	81 350 €	08/10/2019	2039	20 ans
Agrandissement aire accueil Annemasse	CA des Savoies	250 000 €	218 409 €	07/07/2021	2035	15 ans
Aire accueil Annemasse fusion agrandissement réhabilitation	Caisse d'Epargne	2 500 000 €	2 373 809 €	02/09/2022	2042	20 ans
TOTAL		3 850 000 €	3 401 589 €			

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL (3 ans)				
Montant investissement	250 000 €	50 000 €	1 350 000 €	1 650 000 €
Investissement	2024	2025	2026	Total
Aire de grand passage tournant (charges fonctionnement)	200 000€	100 000 €		300 000 €
Aire de grand passage fixe (foncier + aménagement)			2 600 000 €	1 300 000 €
Agrandissement - rénovation aire d'Annemasse (restes à réaliser 2023)	200 000 €			200 000 €
Investissement récurrent (autres aires)	50 000 €		50 000 €	150 000 €
Rénovation aire Viry		50 000€		